

Obligation de servir : interview

Autor(en): **Maudet, Pierre**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): - **(2011)**

Heft [2]: **Obligation de servir**

PDF erstellt am: **07.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-514613>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.



Politique

Obligation de servir, interview

Pierre Maudet

Maire de Genève, GE

***Etes-vous favorable à l'obligation de servir ?
a Si oui, qui doit être touché par cette obligation
(habitants vs citoyens / hommes et femmes)?
Et quelles prestations à la collectivité doit-elle
couvrir (humanitaire, social, écologique,
pédagogique, sécuritaire, militaire)?
b Si non, pourquoi?***

Oui, mais je constate qu'elle n'est plus appliquée : sur 100 jeunes de 20 ans vivant en Suisse aujourd'hui, seuls 16 font encore leur Ecole de recrue. Où est l'égalité de traitement voulue par la Constitution ?

La question de l'obligation de servir est philosophique avant d'être politique. Toute personne (homme, femme, suisse ou étranger) ayant atteint l'âge de 20 ans au sein de notre collectivité ne devrait-il (ou elle) pas lui rendre ce dont elle a profité en donnant de sa personne ? C'est clair que le monde économique aurait de quoi s'opposer à l'emploi par l'Etat d'une telle main d'œuvre. Et que ferait-on avec ces 40 mille jeunes chaque année ?

Toujours est-il que quand je constate qu'on manque de personnel dans les maisons de retraite, et que je vois la volonté évidente des jeunes à s'investir, je me dis qu'une voie est possible. Il faut un vrai changement de paradigme dans la notion d'obligation de servir.

***Êtes-vous favorables à une armée de milice ?
a Si oui, quel modèle de service militaire faut-il
privilégier?
b Si non, comment pensez-vous remplir les
prestations actuellement couvertes par
l'armée de milice (professionnalisation, milice
volontaire, répartition des tâches de l'armée
sur d'autres institutions, privatisation)***

Oui, et sur un modèle de milice volontaire ! L'évolution technologique ainsi que les exigences des opérations militaires d'aujourd'hui ne correspondent en tous cas plus à une armée de masse. Par contre, un tel modèle devrait permettre que celui qui s'engage y gagne autant que l'armée. Seules de réelles chances de reconversion

dans le civil garantiraient un renouvellement régulier des effectifs. Le modèle suédois, bien que récent, mérite qu'on s'y intéresse. Nos deux pays ne sont pas si différents.

***L'initiative du GSSA sur l'abrogation du service
militaire obligatoire vous convient-elle ?
Préférez-vous un statu quo ?
Ou pencheriez-vous plutôt pour un contre-
projet ? Si oui, quels en seraient les arguments
principaux ?***

Non, mais je regrette qu'on en soit arrivé à mener des combats retardateurs ! Les adversaires de l'armée sont devenus pragmatiques : ils dénoncent le décalage entre les mythes et la réalité. Regardez : même le DDPS d'Ueli Maurer envisage - ne serait-ce que dans l'esprit - une armée de 60'000 hommes... Il faut être clair : une telle variante ne cadrerait plus avec une obligation de servir telle que vous et moi la connaissons.

Je suis surpris que ce qui est enseigné dans les stages de formation de commandement ne soit tout simplement pas appliqué. La taille de l'armée et donc son mode de recrutement doivent dépendre des missions qui lui sont confiées, et pas le contraire. Et là, il y a un réel manque de vision globale. Pour moi, il est temps de revitaliser la politique de sécurité suisse !

En fin de compte, l'obligation de servir n'est pas une fin en soi, mais le moyen de remplir les effectifs de notre armée dans la quantité et la qualité requises.

P.M.

Nom : Maudet

Prénom : Pierre

Age : 33 ans

Profession : Maire et Conseiller administratif de la Ville de Genève

Dernier diplôme obtenu : Master in Law de l'Université de Fribourg

Grade militaire : capitaine (commandant d'Unité)













